EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice: 13

Nombre de présents : 10 Nombre d'exprimés : 10

Séance du jeudi 08 septembre 2011

<u>Date de la convocation</u>: 02 septembre 2011

L'an deux mil onze le huit septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, Maire.

<u>Présents</u>: Messieurs PADIOLEAU, GOHIER, GALIMANT, ADUMEAU, DÉROGIS, Mmes GENTILHOMME, ULIVI, FRANCESCAT, ROQUIN, MORLEC C.

Pouvoirs: /

Absents: Philippe MORLEC, Michel RONCIER, Isabelle DENIS

Mme Christine ULIVI a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2011/2012
- accord pour le reversement du produit des amendes de police
- · subventions aux associations
- · décision modificative budget communal
- Questions Diverses

Le Conseil adopte le compte-rendu de la dernière réunion.

Le Conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour une délibération modificative concernant le service assainissement.

1) tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2011/2012

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que les Toques Régionales ont augmenté le tarif des repas de 03 centimes d'euros.

Lors d'une réunion le 1er septembre 2011, les membres du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ont décidé de répercuter cette hausse sur la facturation des repas des enfants en en fixant le prix à 2,91€.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur une éventuelle hausse du prix des repas pour la cantine de Montreuil-en-Touraine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer la hausse des tarifs de la cantine et de fixer le prix d'un repas à 2,91€.

2) accord pour toucher le reversement du produit des amendes de police

Par courrier en date du 05 juillet 2011, Monsieur le Préfet informe la commune de Montreuil-en-Touraine qu'au cours de sa séance du 29 juin 2011, le Conseil Général a arrêté la liste des communes appelées à bénéficier du reversement du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. La commune de Montreuil-en-Touraine a été retenue dans la répartition.

Or, afin de pouvoir procéder au versement de la dite subvention, il convient d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur l'acceptation de cette subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la subvention du Conseil Général pour une somme de 3248,87€ pour le financement de la pause de quatre coussins berlinois dans le centre bourg afin

de sécuriser celui-ci.

3) subvention aux associations

Tous les bilans des associations n'ayant pas été fournis au Conseil Municipal, ce dernier décide de reporter cette décision au prochain conseil. La commission Finances est invitée à se réunir dans le courant du mois d'octobre pour travailler sur ce sujet.

4) délibération et décision modificatives budget communal

Le conseil municipal, ayant constaté une erreur dans l'affectation du résultat suite à la délibération du 15 avril 2011, décide de remplacer cette affectation par la suivante : le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 61 379,90€
- un excédent cumulé d'investissement de 16 046,77€
- des restes à réaliser en dépenses de 202 104,51€
- des restes à réaliser en recette de 201 040€

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 60 000€ au compte 1068,
- 1 379,90€ à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Le résultat excédentaire d'investissement, soit 16 046,77€ est repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

5) <u>délibération modificative budget assainissement</u>

Le conseil municipal, ayant constaté une erreur dans l'affectation du résultat suite à la délibération du 15 avril 2011, décide de remplacer cette affectation par la suivante : le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 84 050,33€
- un déficit cumulé d'investissement de 11 115,66€

décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 11 115,66€ au compte 1068
- 72 934,67€ à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Le résultat déficitaire d'investissement, soit 11 115,66€ est repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Questions diverses:

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il rencontrera le mardi 13 septembre 2011 une société proposant des services d'entretien de voirie
- ✓ Monsieur le Maire demande à ce que les différentes commissions se réunissent au moins une fois avant la fin de l'année civile.
- Monsieur ADUMEAU fait un point sur l'installation des radians dans l'Église en précisant que ceux-ci sont commandés et devraient être livrés rapidement
- Les membres du Conseil élus grands électeurs évoquent les élections sénatoriales

La séance est levée à 20h10

Le Maire,
Jean-Luc PADIOLLEAU